# AUX PASTEURS
## DES VILLES ET DES CAMPAGNES.

6 Novembre, l'an premier de l'Égalité et de la République.

*Reges obligati ſunt & ceciderunt; nos autem ſurreximus & erecti ſumus.* ( Pſ. XIX. *ſt.* 9.)

Les Rois ont été abattus & ils ſont tombés ; mais nous nous ſommes relevés, & nous demeurerons fermes.

SI l'on en juge par ce verset, que depuis tant de siecles vous chantez dans vos temples, Pasteurs, les événemens de ces temps reculés ne font que se renouveler. *Les rois*, comme alors, *sont tombés et les peuples se sont relevés*. Mais, *erecti sumus*, nous demeurerons fermes, et nous devons proscrire à jamais tout ce qui pourroit manifester un sentiment contraire.

Lorsque la confiance du peuple vous appela au ministere des autels, elle devint pour vous une récompense et une leçon; l'une vous enchaîne à la reconnoissance, l'autre vous trace vos devoirs : le devoir et la reconnoissance vous font donc une loi de concourir, de tous vos moyens, à l'entretien et à la propagation de l'esprit public, au respect et au maintien des principes, du sein desquels doivent sortir un gouvernement sage et durable, et, avec lui, l'amour et la nécessité de l'ordre, la religion des loix. Vous ne pouvez méconnoître, encore moins contrarier cet esprit public qui s'éleve aujourd'hui majestueusement sur la masse ténèbreuse des préjugés, qui en captivoit l'essor. Vous ne pouvez ignorer que le vœu national appele hautement le gouvernement républicain sur les débris hideux d'une monarchie usurpatrice de nos droits ; que ce monument usé de notre antique et honteuse servitude, est à

jamais détruit, et que le nom de *roi* n'est plus pour la France régénérée, que l'objet d'un souvenir douloureux, ou d'un songe pénible qui avoit long-temps tourmenté le sommeil de la Liberté.

Cessez donc, Pasteurs, cessez de trahir, innocemment sans doute, et nos sermens et les vôtres. Nous avons tous adopté la *république*, nous avons répudié les *grands*, aboli la *royauté*; cessez donc, par de vaines oraisons, d'invoquer l'Eternel en faveur des *rois*. Retranchez sur-tout de votre psalmodie, cette Antienne impatriotique, cette invocation presque impie et criminelle aujourd'hui *Domine, salvum fac regem*, que le bon peuple chante encore; mais qu'il eût lui-même arraché de ses *Heures*, si par la plus choquante des contradictions et la plus perfide des combinaisons, on ne l'eût contraint jusqu'à présent, de chanter machinalement en *latin* des mots qu'il n'entend pas, tandis qu'il ne devroit s'entretenir avec l'Être suprême que par les épanchemens de son cœur, et les exprimer dans sa langue naturelle et la plus usuelle. Notre révolution amenera probablement ces changemens salutaires : mais il est instant, et vous le sentirez, dignes Pasteurs, d'effacer, dès-à-présent, dans vos rituels le *Domine salvum fac regem*.

Vous ne pouvez employer, dans l'exercice du culte, une formule qui, tout à la fois, attesteroit votre attachement à des formes abhorrées ou oubliées, et sembleroit entretenir dans l'esprit de vos ouailles, des souvenirs et des intentions antipatriotiques.

Voulez-vous que l'influence de la religion sur les mœurs publiques devienne, sous la sanction de la philosophie, une vérité-pratique? rendez cette vérité respectable par son utilité, aimable par ses effets. Ministres de l'Evangile, votre mission est sublime, si vous l'amalgamez en quelque sorte avec celle de nos infatigables législateurs, avec celle du pouvoir exécutif, qui ne veut et ne peut connoître d'autre gloire, d'autre ambition, d'autre récompense que celle de seconder par son activité, sa vigilance, et sur-tout par son imperturbable viation sur la ligne de la loi, les travaux de la

convention. Entraînés par le pouvoir de l'habitude, il en est encore parmi vous qui font retentir dans nos temples d'absurdes invocations pour un roi qui ne régne plus, pour des princes qui ne sont plus que nos concitoyens ou nos ennemis. Ces observations, mon invitation fraternelle suffiront, sans doute, pour leur faire sentir que la *Patrie* seule est ce qu'il faut sauver, et que c'est pour elle, pour sa prospérité que nous devons implorer la Providence.

Mais, s'il en étoit quelques-uns qui s'oubliassent jusqu'à blâmer les décrets des Représentans de la Nation, et inciter le peuple à les méconnoître, qu'ils sachent que l'obéissance à la loi est la premiere vertu du citoyen, et que le prédicateur de la révolte est un insensé qu'on doit arrêter, ou un coupable qu'il faut punir.

*Le Ministre de l'intérieur*,

Signé *Roland*.

---

## *Lettre d'envoi au Directoire du Département de Maine et Loire.*

Du 6 Novembre 1792, l'an premier de l'Égalité & de la République Française.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AUX CORPS ADMINISTRATIFS.

Il est peu de hameaux où l'arbre de la *Liberté* n'ait été planté, où le cri de la République ne se soit fait entendre, où le nom de *Roi* n'ait été proscrit, et l'on ose encore, dans nos temples, appeller la protection du Ciel sur des êtres à jamais répudiés par la Nation entiere ! Il est temps de rappeler au PEUPLE FRANÇOIS cette étrange contradiction ; et je vous invite, Messieurs, à donner, à ce sujet, la plus grande expansion à ma circulaire ci-jointe, adressée aux Pasteurs des villes et des campagnes. Vous voudrez bien la faire

fQ



parvenir à tous ceux de votre Département par la voie de vos Municipalités, en engageant ces dernieres à recommander fraternellement l'entiere abrogation dans les prieres de l'Eglise, du *Domine, salvum fac Regem*, et de toutes autres qui pourroient avoir le même objet.

*Signé* ROLAND.

*Les Administrateurs composant le Directoire du Département de Maine et Loire.*

Vu les lettres du Ministre de l'Intérieur, ci-dessus, et ouï le Commissaire-Procureur-Général-Syndic, nous avons arrêté qu'elles seront réimprimées et envoyées aux Districts, et par eux aux Municipalités, pour y être lues, publiées et affichées, et que le Commissaire-Procureur-Général-Syndic sera certifié de la réception et de leur publicité.

Fait en Directoire, séance publique, à Angers, le 10 novembre 1792, l'an premier de la République Française. Sont signés, *Druillon* vice-Président; *Fillon*, *Cresteault*, *Hamon*, *Bardet*, *Brichet*, *Delavigne*, *Vallin*, *Villier*, Commissaire-Procureur-Général-Syndic, et *Barbot*, Secrétaire-Général.

*Vérifié et certifié conforme à celui certifié par l'administration du Directoire du Département de Maine et Loire, par Nous Administrateurs du District d*
*à* *le* 179

A ANGERS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE,
chez MAME, Imprimeur du Département.